

16 oct 2019 -17:13

La Monnaie Royale de Belgique célèbre les « 400 ans de Manneken Pis » avec une pièce officielle

La Monnaie Royale de Belgique a dévoilé cet après-midi sa nouvelle pièce commémorative de 2,5 euros à l'hôtel de ville de Bruxelles. La pièce a été présentée par Alexander De Croo à l'occasion du 400ème anniversaire du célèbre Manneken Pis.

C'est probablement le Bruxellois le plus connu au monde : Manneken Pis. Ce petit gars espiègle, qui fait office de fontaine dans la rue bruxelloise de l'Étuve, donne une touche cocasse aux photos de vacances de millions de touristes chaque année. Pour célébrer le 400ème anniversaire du « ketje », la Monnaie Royale de Belgique frappe la pièce de 2,5 euros « 400 ans de Manneken Pis ».

À l'hôtel de ville, le vice-Premier ministre Alexander de Croo - en tant que ministre des Finances en charge de la Monnaie Royale de Belgique - a remis la pièce au bourgmestre de Bruxelles Philippe Close. « Même si Manneken Pis ne mesure que 60 centimètres de haut, ce garçonnet un peu surréaliste est une des icônes de notre capitale unique », a déclaré M.De Croo. « Et nous pouvons être fiers qu'il fasse sourire les Bruxellois et les touristes depuis quatre siècles sans interruption. Il était donc naturel de profiter de cet anniversaire spécial pour frapper cette belle pièce de collection. »

La pièce de 2,5 euros est frappée en qualité Brillant Universel, fournie avec une pochette colorée et tirée à 120 000 exemplaires maximum. Cette pièce de collection est par ailleurs un moyen de paiement légal, mais ne sera pas mise en circulation. Les collectionneurs de pièces de monnaie, les fans de Manneken Pis et toutes les personnes qui apprécient cette célébrité nationale peuvent commander la pièce sur www.piecescommemoratives.be. Les personnes intéressées ont le choix entre un avers en français ou en néerlandais.

À propos de la Monnaie Royale de Belgique

La Monnaie Royale de Belgique est responsable de la commande des pièces de circulation belges, de la conception, du contrôle de la qualité et de la lutte contre le faux-monnayage, et représente l'État belge au niveau international. Depuis début 2018, la frappe et la commercialisation des pièces et des médailles commémoratives belges ont été sous-traitées à la Monnaie Royale des Pays-Bas. Le roi des Belges reste l'autorité émettrice. Les émissions officielles commandées par la Monnaie Royale de Belgique portent la marque de la Commissaire des Monnaies belge, Ingrid Van Herzele, et celle de la Monnaie Royale des Pays-Bas. La Monnaie Royale des Pays-Bas est l'un des cinq premiers producteurs mondiaux de pièces de circulation, de pièces commémoratives et de produits de collection. Les pièces commémoratives belges sont disponibles sur www.piecescommemoratives.be.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be